



**PROCES VERBAL  
N° 4/CNCMP/2018  
DU 24/01**

Le mercredi 24 janvier 2018 à 13 h Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Ahmed Baba Moulaye Zeine.

**Etaient présents:**

- Med Abdellahi Zeine, membre du CP
- Ciré Amadou, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

**Etait absent:**

- Raifa Kassim, membre du CP

**COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

1°/- **Examen** du rapport d'évaluation des offres techniques et financières pour les travaux de construction des locaux de la résidence et de la Chancellerie de l'Ambassade de la République Islamique de Mauritanie à Niamey (Niger), **Réf: lettre n°00187/CPMPSI reçue le 28 Décembre 2017**

**Décision**

***Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation au motif que l'attributaire proposé a présenté un personnel déjà engagé dans le cadre d'un marché en cours d'exécution.***

2°/- **Examen** du complément d'informations pour le rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives aux travaux de construction des locaux de la résidence et de la Chancellerie de l'Ambassade de la RIM à Abou DHABI, **Réf: lettre n° 00158/CPMPSI reçue le 07 Novembre 2017**

*(Handwritten signatures and initials in blue ink)*

Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport au motif que le complément fourni n'apporte pas de nouveaux d'éléments justifiant l'attribution proposée.*

**3°/- Examen du projet d'avenant** au marché n° 253/T/018/CPMPSI/2017, relatif au travaux d'achèvement des infrastructures lot 8 (Mosquée de Sabkha à Nouakchott), **Réf. lettre n° 0186/P /CPMPSI reçue le 26 novembre 2017**

Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit avenant au motif que le complément fourni n'apporte pas de nouveaux d'éléments.*

**COMMISSION PLURI DÉPARTEMENTALE DES MARCHÉS ANCRÉE AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION**

**4°/- Examen** des projets d'avenants n° 3 aux marchés relatifs à la construction de 1159 logements sociaux à Nouadhibou. **Réf. lettre n° 361/CPMPSOUV en date du 19 décembre 2017**

Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas lesdits projets d'avenants pour les motifs suivants :*

- *la modification des marchés dépasse la limite de 20% autorisée par le code des marchés publics ;*
- *Ce mode dérogatoire n'est plus approprié pour le résultat final recherché par l'autorité contractante.*

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU PNBA**

**5°/- Examen** du projet de marché par entente directe relatif aux Travaux complémentaires de renforcement des unités de dessalement de R'Geuba et Teichott (PNBA), **Réf : lettre n°000001/CPMP/PNBA reçue le 16 Janvier 2018**

Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le dit projet de marché par entente directe passé avec ERM Automatism pour un montant de deux cent trente huit mille trente (238 030) Euros HTT et un crédit d'impôts de 2 439 886,08 N-UM avec un délai de trois (3) mois.*

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE LA DIRECTION DES PROJETS EDUCATION - FORMATION**

**6°/- Examen** du projet de marché par entente directe pour l'achèvement des travaux de construction de la Bibliothèque Centrale, la Présidence de l'Université et le Centre d'Enseignement à Distance (BUC-PU-CED) du nouveau Campus de l'Université de Nouakchott, **Réf: lettre n°006/CPMPDEPF reçue le 23 Janvier 2018.**

**Décision**

***Ce point est reporté pour fournir les documents suivants:***

- ***une copie du marché initial;***
- ***une copie de la résiliation du marché initial;***
- ***une copie du projet de marché par entente directe signé par l'attributaire;***
- ***le DQE du projet d'entente directe ( travaux restant à réaliser en plus des travaux supplémentaires);***
- ***une étude des prix.***

**LE PRÉSIDENT**  
**AHMED BABA MOULAYE ZEINE**

**Les Membres du Comité Permanent :**

- Med Abdellahi Zeine

- Ciré Amadou

- Maalouma Limam Dahi

- Mohamed Saber



**Le représentant du Contrôle Financier : Abderrahmane Abdoul**